

**HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES
UNIVERSITE DE LILLE**

NOM/PRENOM DU CANDIDAT : Haudiquet Agathe

Ecole doctorale : sciences humaines et sociales

Laboratoire/Etablissement : ULR 4354 - CIREL - Centre Interuniversitaire de Recherche en Éducation de Lille

Discipline : Sciences de l'Éducation et de la Formation (70e section CNU)

JURY :

- Garant de l'habilitation :

Maria Pagoni, Professeure des Universités en sciences de l'éducation et de la formation, Université de Lille

- Rapporteurs :

Céline Chauvigné, Professeure des Universités en sciences de l'éducation et de la formation, Nantes Université

Emmanuel Jovelin, Professeur des Universités en sociologie, Conservatoire Nationale des Arts et Métiers

Pierre Yves Verkindt, Professeur émérite en droit, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- Examineurs :

Sylvie Condette, Professeure des Universités en sciences de l'éducation et de la formation, Université de Lille

**SOUTENANCE : le 17 décembre 14h00 Salle A1.601
Université de Lille, Pont de Bois, Bâtiment A
Villeneuve d'Ascq**

TITRE DE L'HDR :

La pensée juridique des professionnels de l'éducation et de la formation en question.

Pour une reconception de la formation juridique et de l'enseignement du droit

RESUME :

Cette recherche inédite, à visée heuristique et praxéologique, questionne la pensée juridique des professionnels de l'éducation et de la formation, avec comme point d'ancrage des usages excessifs ou abusifs du droit.

La formation juridique à laquelle nous nous intéressons s'adresse à des adultes cherchant à se professionnaliser, à se qualifier, à développer des compétences dans le secteur de l'éducation, notamment l'éducation spécialisée, et dans le secteur de la formation professionnelle (e.g. formateur, coordinateur pédagogique, responsable de formation).

L'existence d'usages excessifs ou abusifs du droit constatée à l'occasion de notre activité d'enseignement et de recherche nous a conduit à faire l'hypothèse du développement chez certains apprenants d'un rapport pathologique au droit. Au regard de cette situation, nous sommes amenée à requestionner notre enseignement du droit dans ses fondements épistémologiques et théoriques – les savoirs juridiques – et ses méthodes pédagogiques.

Préalablement à la construction d'une didactique du droit à venir, il nous est apparu indispensable, à partir d'une lecture pathologique du rapport humain au droit, de mettre à plat l'ensemble du processus anthropologique de

constitution et de développement des sujets de droit : normés, normalisés et normatifs. À partir de là, il a été question de savoir comment ce rapport humain au droit a été établi et a évolué dans le temps et dans l'espace, quels sont les processus à l'oeuvre dans la relation que l'être humain développe avec le droit, ce que cette relation engendre comme transformations à l'extérieur (environnement) comme à l'intérieur (individu).

Cette étude met en lumière les moments clés de la constitution et du développement du rapport humain au droit et le rôle joué à cet égard par l'éducation et la formation en particulier. Elle ouvre ainsi de nouvelles perspectives de recherche empirique sur le rapport du sujet de droit à la formation, au travail et au droit de la formation. Elle contribue également à une reconception de la formation juridique et l'enseignement du droit, aux fins de faire évoluer dans un souci éthique des pratiques pédagogiques d'éducation à la citoyenneté, d'enseignement et de formation professionnelle.

Mots-clés :

Culture juridique, démocratie, éducation à la citoyenneté, gouvernance en éducation et formation, enseignement du droit, *homo juridicus*, pensée juridique.